



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Crise au Moyen-Orient : les aides économiques mobilisables en 2026



Édito d'Étienne Guyot, préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

"La crise au Moyen-Orient a des répercussions directes sur notre économie, nos entreprises et nos concitoyens : incertitudes accrues, hausse des coûts énergétiques et tensions sur les chaînes d'approvisionnement viennent peser sur vos marges, vos stocks et votre activité au quotidien.

Pour y faire face, le gouvernement a déployé des mesures de soutien ciblées, avec une enveloppe globale de 1,2 milliard d'euros pour accompagner les secteurs et les populations les plus touchés.

La préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisée dès le début de la crise aux côtés des acteurs économiques pour vous aider à comprendre et à vous approprier ces dispositifs. Ce document en est la concrétisation : son objectif est de vous offrir une information claire et accessible, et de vous garantir des réponses concrètes et rapides en cas de difficulté."

Je suis :

Salarié ou travailleur "Grand rouleur"

Je suis une entreprise relevant du secteur :

Aide à domicile

Transport

BTP

Pêche

TPE ou PME

Agriculture

Secteur public



**Aides cumulables sous réserve
du respect de la
réglementation et des
plafonds fixés**

Salariés : Prime carburant

Prime simplifiée et relevée à 600 €, sans fiscalité ni charges sociales

Pour qui ?

- Salariés

Conditions :

- Versement facultatif par l'employeur,
- Suppression des contraintes antérieures sur le lieu de résidence ou l'existence d'un mode collectif de transport



Dépôt des demandes
auprès des employeurs

Travailleurs "Grands rouleurs"

Une indemnité carburant de 100 € pour les actifs utilisant leur véhicule personnel pour travailler

→ Aide de 20 centimes d'euros/litre, prolongée jusqu'à fin août 2026, accordée une seule fois pour un même véhicule et un même usager

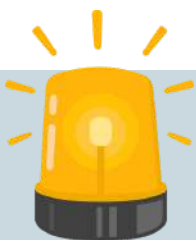
Pour qui ?

- Salariés ou indépendants utilisant leur véhicule personnel / thermique ou hybride non rechargeable pour travailler

Conditions :

- Revenu fiscal de référence 2024 \leq 16 880 €/part
- Trajets importants: + 15 km domicile-travail ou + 8 000 km/an pour l'activité professionnelle

→ Vérifiez votre éligibilité au dispositif via le [simulateur proposé sur le site impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



Dépôt des demandes sur impots.gouv.fr
possible jusqu'au 30 juillet 2026

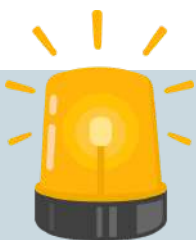
Revalorisation des indemnités kilométriques

Revalorisation de 20 centimes d'euros/litre
→ Cumul possible avec l'aide "Grands rouleurs"



Aide à la location d'un véhicule électrique d'occasion

Une aide à la location d'un véhicule d'occasion est prévue avec un loyer cible de 50 € à 90 € par mois sans apport



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur economie.gouv.fr

Médiation des entreprises

Appui en cas de tensions commerciales liées à la hausse des prix des produits pétroliers (ex : refus de révision de prix, hausse de prix imposée, retard de paiement)

Pour qui ?

- Toute entreprise en litige avec un client ou fournisseur professionnel

Conditions :

- Première discussion infructueuse,
- Litige professionnel,
- Montant $\geq 1\,500$ €

→ Réponse sous 7 jours environ



Demander une médiation
via le Médiateur des entreprises
(signalement collectif possible via fédération/syndicat)

Transport routier : Aide exceptionnelle

Subvention calculée en fonction du nombre et du type de véhicules exploités par l'entreprise

(70 à 500 € par véhicule) / plafonnée à 60 000 € par entreprise

→ Dispositif annoncé pour avril reconduit pour le mois de mai et étendu jusqu'à la fin du mois d'août 2026

Pour qui ?

- Transport routier de marchandises,
- Transport routier de voyageurs,
- Transport sanitaire (hors taxis)

Conditions :

- Entreprise établie en France,
- Moins de 1 000 salariés,
- Activité principale et licence de transport,
- Obligations fiscales/sociales à jour



Enregistrement sur le [portail de l'Agence de Services et de Paiement](#) avant le 15 juin 2026

Taxi : Aide à l'acquisition ou à la location d'un véhicule électrique

Aide à la location ou à l'acquisition d'un véhicule électrique,
dans les conditions du bonus écologique
Aide prévue à compter du 1^{er} octobre 2026

Pour qui ?

- Chauffeurs de taxi

Conditions :

- Prix maximal d'achat hors options relevé à 65 000 € par véhicule



Aide GNR

Subvention de 20 centimes d'euros/litre sur le GNR
facturé en mai 2026 / plafonnée à 4 000 € par entreprise
→ Aide étendue jusqu'en août 2026

Pour qui ?

- PME du BTP fortement dépendantes au GNR



Conditions :

- Résidence fiscale en France,
- Secteur BTP éligible,
- Moins de 50 salariés,
- Engins non routiers,
- Absence de procédure collective



Dépôt des demandes visant le mois de mai 2026
depuis le 8 juin et jusqu'au 3 juillet 2026
sur impots.gouv.fr (espace professionnel)

Pêche professionnelle

→ Subvention de 20 centimes d'euros/litre de carburant pour le mois d'avril 2026

→ Subvention de 35 centimes d'euros/litre de carburant pour le mois de mai 2026

Aide étendue jusqu'en août 2026

Pour qui ?

- Entreprises de pêche françaises
- Navires pavillon français

Conditions :

- Être immatriculé au repertoire Sirene
- Activité de pêche professionnelle
- Obligations fiscales et sociales à jour
- Déclaration des autres aides perçues



Enregistrement sur
le portail de l'Agence de Services et de Paiement
possible jusqu'au 30 juin 2026

"Prêt Flash carburant"

Prêt de trésorerie de 5 000 à 50 000 €, sur 36 mois,
aucune garantie demandée / taux 3,8 % / un différé
d'amortissement du capital de 12 mois

Pour qui ?

- Entreprises individuelles,
 - TPE et PME
- des secteurs du transport, de
l'agriculture, de la pêche et du BTP



Conditions :

- Création depuis plus d'un an,
- Dépense de carburant $\geq 5\%$ du Chiffre d'affaires,
- Compte bancaire professionnel,
- Expert-comptable,
- Pas de procédure collective



Demande 100 % en ligne sur la plateforme
[Bpifrance](#) sous condition d'éligibilité.

La mise à disposition peut intervenir sous 7 jours

Prise en charge du droit d'accise GNR – avril 2026

Prise en charge de l'accise sur le GNR agricole d'avril 2026 :
3,86 centimes d'euros/litre / plafond 50 000 € par entreprise

Pour qui ?

- Exploitants agricoles
- CUMA
- ETARF
- Aquaculture
- Conchyliculture
- Pisciculture
- Cotisants solidaires agricoles

Conditions :

- Bénéficiaire du tarif réduit d'accise sur le GNR et avoir des livraisons éligibles



Dépôt des demandes sur Chorus Pro
(Guichet Dématic) possible jusqu'au 31 juillet 2026

Aide GNR – mai 2026

Remboursement de 15 centimes d'euros/litre
sur le GNR agricole de mai 2026

→ Prolongation de l'aide annoncée jusqu'en août 2026

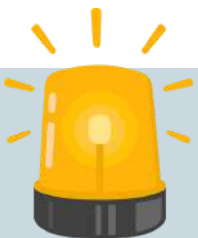
Pour qui ?

- Exploitants agricoles
- CUMA
- ETARF
- Aquaculture
- Conchyliculture
- Pisciculture
- Cotisants solidaires agricoles

Conditions :

- Livraisons de GNR éligibles en mai, tarif réduit d'accise, justificatifs de factures et RIB

Dépôt des demandes sur Chorus Pro
(Guichet Dématic)



Commande publique

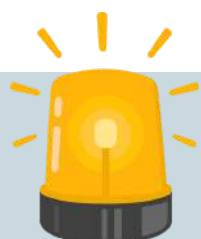
Rappel des règles permettant de traiter les conséquences de la hausse des prix (ex : clauses de révision, modification des contrats, indemnisation sous conditions)

Pour qui ?

- Acheteurs publics,
- Autorités concédantes,
- Entreprises titulaires de marchés publics

Conditions :

- Analyse au cas par cas selon le contrat, les clauses financières et le code de la commande publique



Questions : cellule juridique des acheteurs publics ou DAJ pour les acheteurs de l'État.
[Site du ministère de l'Économie](#)

AIDES CARBURANT



CONTRE LA HAUSSE DES PRIX,
L'ÉTAT AGIT

De nombreux dispositifs existent pour :

- Soutenir la trésorerie,
- Compenser la hausse du carburant,
- Accompagner les secteurs les plus exposés

Pensez à vérifier rapidement :

- Les dates limites 
- Les critères d'éligibilité 
- Les justificatifs demandés 

Plus d'informations :
aides-carburant.gouv.fr

